

Pacte 2000 Le point

Lire l'avenir

Médias

Vivre la francophonie

La médiation



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

SAVOIR

Volume 4, numéro 3, juin 1999

Le magazine *SAVOIR* est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Son tirage est de 5 800 exemplaires. Le contenu de cet exemplaire a également été déposé sur le site Internet de la FCSQ à l'adresse www.fcsq.qc.ca, section *Publications*.

Coordination de la publication et de la rédaction

Brigitte Roy
broy@fcsq.qc.ca

Coordination de la commandite

Denis Pouliot
dpouliot@fcsq.qc.ca

Correctrices d'épreuves

Nathalie Masse
Denise Ouellet

Équipe rédactionnelle

Roland Bégin, André Caron, Ginette Côté,
Alain Guimont, Hélène Fournier,
Odette Lupien, Line-Sylvie Perron,
Denis Pouliot, Brigitte Roy, Louise Tremblay

Mise en pages

Propage communication-marketing

Impression et distribution

Secteur de l'imprimerie de la FCSQ
Jacques Bélanger
Marc-André Morissette

N.D.L.R. - Les textes inclus dans ce document ont été féminisés dans la mesure du possible. Cependant, lors de certains passages, il nous a semblé plus pratique d'utiliser la forme masculine afin de faciliter la lecture. Il ne faudrait y voir qu'une manière d'alléger le texte et, d'aucune façon, une procédure discriminatoire.

La reproduction du présent document, en tout ou en partie, est autorisée à la condition d'en mentionner la source et de ne pas l'utiliser à des fins commerciales.

**Direction des communications et des affaires publiques
La Fédération des commissions scolaires du Québec**

1001, avenue Bégon
Case postale 490
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7

Téléphone : (418) 651-3220

Télécopieur : (418) 651-2574

Courrier électronique : info@fcsq.qc.ca

Site Internet : www.fcsq.qc.ca

Document : 5926

Dossier : 1-605-03

Dépôt légal - 2^e trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Imprimé au Canada

ARTICLES

Savoir lire l'avenir pour mieux adapter nos actions et nos services

3

Pacte 2000

Le point

4, 5, 6 et 7

CHRONIQUES

Communications

Les relations avec les médias

Un exercice stimulant pour qui connaît les mécanismes de la communication

8 et 9

Relations du travail

La médiation

Une stratégie de mobilisation

13

Les régions

Vivre le monde de la francophonie

Une grande fête à travers le réseau des commissions scolaires

14 et 15

Propos juridiques et pratiques

Transport scolaire

Confirmation du pouvoir discrétionnaire d'une commission scolaire

17

Ressources matérielles

Regroupements d'achats

Nouvelles économies à votre portée

18

Informatique

Pour les jeunes de 12-13 ans

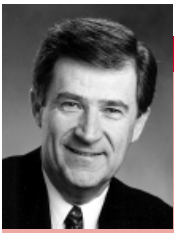
Internet est avant tout un instrument de divertissement et de loisir

19

NOTE

Le prochain *Savoir* sera expédié en octobre 1999. La date de tombée pour ce numéro est le 15 août.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous adresser à M^{me} Brigitte Roy, conseillère en communications à la FCSQ, au (418) 651-3220 ou par courriel à l'adresse broy@fcsq.qc.ca.



Savoir lire l'avenir pour mieux adapter nos actions et nos services

Après les changements importants vécus par les commissions scolaires, au cours de la dernière année, c'est maintenant au tour de notre Fédération. En effet, nous avons entrepris, au cours des derniers mois, une démarche de planification stratégique pour les deux prochaines années.

Somme toute, la Fédération essaie de lire l'avenir pour se positionner de façon avantageuse auprès des différents intervenants avec une attitude proactive et dynamique. Au fil des semaines, plusieurs étapes d'analyse ont été franchies avec les commissions permanentes et le conseil général pour nous amener à une décision de l'assemblée générale.

D'ores et déjà, on sait que plusieurs enjeux majeurs vont interpeller la Fédération au cours des prochains mois et des prochaines années : la négociation d'un nouveau pacte fiscal avec les unions municipales avec des effets potentiels sur les commissions scolaires; le Sommet de la jeunesse, prévu à l'hiver 2000; l'après-déficit zéro qui nécessitera une mobilisation du réseau primaire-secondaire pour s'assurer d'un réinvestissement en éducation; et les négociations des conventions collectives en lien avec la réforme de l'éducation.

À ces enjeux extrêmement importants, il faut en ajouter d'autres comme les nouveaux régimes pédagogiques et leur impact sur les coûts, les personnels et les petites écoles; la révision du curriculum; la formation professionnelle aux enjeux politiques et économiques majeurs pour les commissions scolaires; la politique de la formation continue qui interpellera les commissions scolaires sur la façon de dispenser les services; la place de la religion à l'école et le vaste débat que cela va susciter; la politique sur l'adaptation scolaire en consultation actuellement; la publicité à l'école; l'école montréalaise; les fermetures d'écoles; et bien d'autres dossiers encore.

PACTE FISCAL : DEUXIÈME MANCHE

Ce n'est pas par hasard que la négociation d'un nouveau pacte fiscal arrive en tête de liste des enjeux majeurs que j'ai identifiés plus haut. D'ailleurs, le conseil général du 24 avril dernier a adopté une résolution sans équivoque sur la nécessité pour les commissions scolaires de poursuivre leurs actions dans ce dossier.

Rappelons que le rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, *Pacte 2000* rendu public le 20 avril dernier, comporte pour les commissions scolaires un certain nombre d'aspects positifs mais aussi des points négatifs. On peut dire que les commissions scolaires ont marqué des points importants dans la mesure où la Commission a reconnu que la gestion et le financement du transport et des équipements sont de la responsabilité des commissions scolaires et qu'ils sont indissociables de la mission éducative. Dans la mesure, également, où l'on reconnaît que l'État doit consentir aux commissions scolaires une marge de manœuvre de 6 % de leurs dépenses nettes, soit environ 400 millions de dollars.

Par contre, la Commission Bédard refuse de reconnaître que cette marge de manœuvre doit être financée localement et, surtout, elle recommande à moyen terme de rattacher les commissions scolaires à un palier supramunicipal; ce à quoi le conseil général s'est opposé catégoriquement.

Il va sans dire, qu'au cours des prochaines semaines, nous mènerons diverses actions pour nous assurer que le gouvernement mette sur une tablette cette recommandation. Toutefois, une chose est sûre! Si nous prenons, chacun dans nos milieux, les moyens pour être des intervenants incontournables, si nous sommes présents dans les lieux de

décision locaux et régionaux, il sera très difficile pour les députés, les ministres régionaux et, en bout de ligne, le gouvernement, d'envisager un autre chambardement de structures en éducation.

Les commissions scolaires doivent s'opposer fermement à ce modèle virtuel de gouvernement régional qui n'offre aucune garantie de succès et qui ne ferait qu'éloigner encore plus la population des lieux de prise de décision au profit d'une bureaucratie accrue et surtout au détriment de la qualité de l'éducation.

POUR UNE RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : REVENIR À L'ESSENTIEL

Prendre notre place, cela veut aussi dire innover, proposer des solutions au gouvernement. Le dossier de la formation professionnelle constitue, certes, un enjeu majeur pour le Québec, un enjeu qui préoccupe hautement le premier ministre. C'est pourquoi, le dernier conseil général a identifié une série d'objectifs et d'enjeux en formation professionnelle qui visent à en faire une voie d'accès normale et régulière à l'enseignement supérieur, une condition incontournable de sa valorisation auprès des parents, des élèves et des entreprises.

Le défi est grand et nous devons nous y attaquer dès maintenant si nous voulons que, d'ici une génération, plus de la moitié des jeunes du Québec en viennent à cheminer au deuxième cycle du secondaire par le voie de la formation professionnelle, à l'instar de la plupart des pays de l'OCDE.

André Caron
Président général
presidence@fcsq.qc.ca

Pacte 2000 Le point

La Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales a rendu public son rapport le 20 avril dernier. Cette Commission, créée en avril 1998, avait pour mandat d'examiner les sources de financement des instances locales et d'étudier certaines questions spécifiques, notamment les politiques de péréquation municipale et scolaire, sans augmenter le fardeau fiscal global.

EN RÉSUMÉ

Le rapport déposé, intitulé *Pacte 2000*, compte huit chapitres. Les trois premiers chapitres présentent la Commission, les principales caractéristiques de l'organisation, le financement des organisations municipales et scolaires ainsi que l'évolution, depuis le début des années 90, de la situation budgétaire et financière des composantes du secteur local. La problématique des responsabilités et de l'organisation du secteur public local de façon générale et, plus spécifiquement, en milieu rural et dans les grandes agglomérations urbaines, est traitée au chapitre 5 qui débouche sur la nécessité de mener une réforme en profondeur du cadre institutionnel local et d'identifier des critères permettant de guider cette réforme.

Le cœur du rapport est constitué des quatre chapitres qui regroupent les recommandations. Le chapitre 4 présente les principes et les objectifs retenus par la Commission pour fonder un régime de financement local, à savoir l'impôt foncier, ses caractéristiques, ses problèmes et les améliorations qu'on peut lui apporter, notamment l'évaluation foncière.

Le chapitre 6 traite d'un rééquilibrage du financement du secteur local dans une perspective de conclusion rapide d'un pacte fiscal et donne des avenues de solutions pouvant être appliquées, à court terme, avec un minimum de changements aux structures actuelles. On y traite, entre autres choses, du rééquilibrage du financement dans le secteur scolaire.

Deux dissidences paraissent à la fin du rapport, l'une sur le rééquilibrage du financement local et l'autre sur le rattachement de l'éducation au palier supramunicipal.

Le chapitre 7 a pour orientation fondamentale le renforcement du palier supramunicipal. Il soumet un ensemble de recommandations en vue d'une refonte du cadre institutionnel, d'une révision du partage des responsabilités et d'un partage des sources de revenus entre instances responsables des services publics locaux.

Le chapitre 8 recommande des modifications aux pratiques de gestion municipale et au cadre des relations du travail.

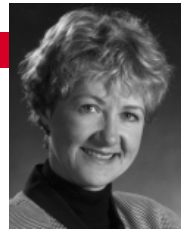
Deux dissidences paraissent à la fin du rapport, l'une sur le rééquilibrage du financement local et l'autre sur le rattachement de l'éducation primaire et secondaire au palier supramunicipal. Elles sont reproduites à la fin de cet article.

LES RECOMMANDATIONS POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Des 108 recommandations du rapport, une dizaine concernent les commissions scolaires.

- À la recommandation 46, il est proposé que le secteur scolaire conserve la responsabilité de la gestion et du financement du transport et des équipements scolaires. En effet, le rapport indique qu'un tel transfert aurait des conséquences défavorables





d'envergure sur le plan de l'organisation de l'enseignement, puis qu'on priverait les gestionnaires scolaires du contrôle d'une partie importante de leurs facteurs de production.

- Par ailleurs, le rapport souligne que les activités financées par l'impôt scolaire représentent une somme de 980 M\$ et que, dans le présent contexte budgétaire, il est à toutes fins utiles impossible au gouvernement de reprendre ce financement à sa charge en sus du financement des activités de base, et ce, d'autant plus que le fardeau foncier local est moindre au Québec qu'en Ontario. Malgré cela, la majorité des commissaires proposent à la recommandation 47 :

Que le gouvernement reprenne à sa charge le financement de l'ensemble des activités de base en éducation au fur et à mesure que les disponibilités budgétaires résultant de l'assainissement des finances publiques le lui permettront.

Que, en attendant, le plafond de l'impôt foncier scolaire ne soit pas élargi.

- La recommandation 48 poursuit en demandant de restaurer, après que les disponibilités budgétaires du gouvernement lui auront permis, le cas échéant, de reprendre à sa charge l'ensemble des activités de base en éducation primaire et secondaire, une marge de manœuvre pour les besoins locaux équivalant à 6 % des dépenses nettes des commissions scolaires.

**Plusieurs
recommandations
ne peuvent être mises
en œuvre à court
terme puisqu'elles
présupposent des
disponibilités
importantes au
budget du
gouvernement.**

- À la recommandation 49, la Commission souligne qu'il paraît souhaitable que les commissions scolaires récupèrent, pour leur permettre de répondre aux besoins proprement locaux, une véritable marge de manœuvre que la Commission évalue à 6 % de leurs dépenses nettes, soit l'équivalent de celle consentie en 1980. Mais les commissaires sont divisés sur le mode de financement de cette marge de manœuvre, dont la majorité souhaite qu'elle soit financée par le gouvernement.
- Il est à noter qu'une dissidence a été exprimée pour indiquer que l'impôt foncier demeure le meilleur moyen pour financer cette marge de manœuvre.

Parce que les recommandations précédentes présupposent l'apparition de disponibilités importantes au budget du gouvernement, elles ne peuvent être mises en œuvre à

court terme. La Commission indique qu'il est prévisible que le mode de financement de certaines activités de base par l'impôt foncier continue à s'appliquer pendant plusieurs années. Entre temps, la Commission recommande quatre ajustements qui pourraient être apportés au mode de financement actuel.

- L'impôt foncier scolaire non résidentiel (recommandation 50)

La répartition inégale des valeurs foncières non résidentielles sur le territoire du Québec est une des causes de la disparité, entre commissions scolaires, du fardeau fiscal des contribuables résidentiels. La Commission recommande que le gouvernement normalise la taxe foncière scolaire imposée aux contribuables non résidentiels du Québec et en répartisse les recettes entre les commissions scolaires au prorata du nombre d'élèves.

- Le gel des rôles sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (recommandation 51)

Le gel des rôles a pour effet de maintenir les valeurs foncières à un niveau normalisé de revenu par élève. Cette façon de procéder peut faire en sorte d'empêcher les commissions scolaires situées sur ce territoire de bénéficier d'un montant de péréquation. Tant qu'il y a un gel de rôles, les contribuables des commissions scolaires touchées sont pénalisés par rapport aux autres contribuables du Québec. La Commission recommande que, tant qu'il y aura un gel des rôles sur le territoire de la CUM, un facteur d'ajustement soit appliqué aux rôles d'évaluation servant à la taxation scolaire sur ce territoire, afin de corriger le fardeau fiscal scolaire additionnel supporté par ces contribuables, en raison de ce gel.

- Les contestations d'évaluation (recommandation 52)

En raison du plafonnement, les commissions scolaires ne peuvent récupérer les pertes qu'elles encourrent, lorsqu'elles doivent rembourser des contribuables qui ont eu gain



de cause en contestation d'évaluation. Pour annuler ces pertes, la Commission recommande que la formule de péréquation scolaire incorpore un ajustement pour les pertes subies l'année précédente par les commissions scolaires en raison des remboursements effectués à la suite de contestations d'évaluation par des contribuables.

- **Les taxes de secteur**
(recommandation 53)

Afin de freiner l'étalement urbain, la Commission recommande que les commissions scolaires obtiennent le pouvoir d'imposer des taxes scolaires de secteur pour financer une partie des coûts de construction des nouvelles écoles primaires.

LA RÉFORME PROPOSÉE DES STRUCTURES

Dans un contexte de décentralisation et de réforme globale du gouvernement local, à la recommandation 96, la Commission recommande que le gouvernement envisage, à moyen terme, le rattachement aux instances supramunicipales de l'ensemble des organismes indépendants ayant pour vocation d'offrir des services à caractère local ou supralocal pour favoriser l'émergence d'instances supramunicipales fortes. Cette orientation concerne au premier chef les commissions scolaires et porterait sur l'ensemble de leurs activités et de leurs ressources.

Le rapport mentionne qu'un tel rattachement n'est possible qu'à la condition de respecter les dispositions constitutionnelles garantissant à la communauté anglophone du Québec le contrôle de ses établissements d'enseignement, d'où des modalités qui pourraient être complexes, compte tenu, notamment, de la faible densité de la population anglophone dans la plupart des régions autres que celle de Montréal. Quoiqu'il en soit, comme le gouvernement a récemment confirmé l'existence des commissions scolaires dans la foulée des États géné-

raux sur l'éducation, le rapport indique qu'il s'agit forcément d'une option à plus long terme. Une dissidence a été exprimée sur ce point, car un tel rattachement ne vise pas une amélioration de la qualité des services éducatifs mais engendre un autre débat de structures.

La Fédération a amorcé ses démarches pour faire partie des négociations du pacte fiscal de l'an 2000.

Cependant, il est important de noter que, à l'occasion de la conférence de presse pour rendre public le rapport *Pacte 2000*, le président de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, M. Denis Bédard, a précisé qu'il fallait « laisser le temps aux réformes qui viennent d'être faites pour qu'elles puissent véritablement avoir un impact sur la gestion de l'enseignement primaire et secondaire. Et ce n'est qu'à long terme, si jamais le gouvernement et le milieu local s'orientaient également vers un renforcement des structures supramunicipales[...] que se poserait la question : Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de compléter cette réorganisation par un rattachement des commissions scolaires à une structure supramunicipale qui serait beaucoup plus forte ? »

CONCLUSION DU RAPPORT

Le rapport conclut qu'il revient maintenant au gouvernement et à ses partenaires du secteur local d'établir les bases d'un nouvel équilibre financier et institutionnel et de parvenir à un pacte qui soit à la fois équitable pour les contribuables et profitable à l'ensemble de la population.

Il est important de noter que la Fédération a amorcé ses démarches pour faire partie des négociations du pacte fiscal de l'an 2000.

Dissidence exprimée par la commissaire Louise Tremblay à propos de certaines recommandations visant les commissions scolaires

CHAPITRE 6 DISSIDENCE SUR LE RÉÉQUILIBRAGE DANS LE SECTEUR SCOLAIRE

Depuis 1990-1991, le gouvernement a transféré aux commissions scolaires le financement de certaines activités de base, soit la direction des écoles et des centres, le fonctionnement des sièges sociaux et l'entretien des écoles. Ce transfert représente près d'un milliard de dollars. Le gouvernement pourrait les reprendre à sa charge dans la mesure où les commissions scolaires disposeraient d'une réelle marge de manœuvre. Il paraît cependant peu probable que l'État ait les disponibilités budgétaires suffisantes pour ce faire, même à moyen terme. Les contribuables québécois étant fortement imposés, je ne crois pas qu'ils accepteraient une augmentation de leur fardeau fiscal.

Par ailleurs, je ne comprends pas comment on peut envisager que le gouvernement finance une véritable marge de manœuvre en sus du financement de base de l'éducation. En effet, par définition, un gouvernement verse des paiements de transfert. Or, une marge de manœuvre ne peut pas être tributaire d'une subvention gouvernementale, elle doit être établie sur la base de décisions prises localement. Et les décideurs doivent en être tributaires à la population.

Le gouvernement s'était engagé lors de la réforme de 1980 à financer tous les besoins de base en éducation et à laisser aux commissions scolaires une marge de manœuvre locale. Cependant, cette marge de manœuvre s'est éffritée en raison des compressions gouvernementales. Certes, les commissions scolaires utilisent de plus en plus la tarification. Mais, une marge de manœuvre ne peut reposer uniquement sur la tarification et la vente de services. L'autonomie d'un gouvernement local ne peut dépendre des seules ressources financières des parents des élèves. Selon l'utilisation qui en est faite, ce moyen peut d'ailleurs constituer une menace à l'accessibilité des services éducatifs de base.

Les commissions scolaires ont besoin d'une marge de manœuvre locale leur permettant des choix autonomes adaptés à la réalité de leur territoire. Comme elles sont des gouvernements scolaires locaux, élus au suffrage universel, elles ont un pouvoir de taxation. Les commissions scolaires demandent d'ailleurs un élargissement de l'impôt foncier. Imputables de leurs dépenses financées localement, elles veulent exercer leur pleine autonomie de gestion de toutes les ressources humaines, financières et matérielles, qui contribuent à la réussite de la mission éducative.

Pour toutes ces raisons, je suis convaincue que l'impôt foncier demeure le meilleur moyen pour financer une véritable marge de manœuvre pour les commissions scolaires.

CHAPITRE 7 DISSIDENCE CONCERNANT LE RATTACHEMENT DE L'ÉDUCATION PRIMAIRE SECONDAIRE AU PALIER SUPRAMUNICIPAL

La recommandation visant à rattacher les commissions scolaires au palier supramunicipal n'améliorera pas le fonctionnement actuel des services éducatifs offerts à la population.

En effet, on ne peut faire une nouvelle réforme aux structures de l'éducation après celles vécues au cours des dernières années : abolition des commissions scolaires régionales, transformation des commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques, réduction importante du nombre de commissions scolaires, modification des rôles de l'école et du centre administratif, sans compter les réductions du personnel des commissions scolaires. Le monde de l'éducation a besoin de la latitude nécessaire pour agir efficacement à la réussite éducative des jeunes et des adultes et non d'une réforme additionnelle de structures.

Les responsables des milieux de l'éducation se préoccupent de faire en sorte que les actions entreprises dans le cadre de la réforme actuelle se concrétisent. À cette fin, ils souhaitent obtenir les moyens nécessaires pour mettre de l'avant des solutions adéquates. Aucun intervenant n'est venu mentionner aux membres de la Commission nationale que des carences ou des problèmes majeurs en éducation nécessitaient de revoir l'organisation de ses structures. D'aucuns ont même souligné qu'ils ne souhaitaient pas se voir transférer des responsabilités liées à l'éducation, notamment le transport et les équipements scolaires.

La participation des citoyens et des citoyennes à la définition des orientations et des services dont sont responsables les commissions scolaires et leurs établissements est déjà bien structurée : les parents et les élèves eux-mêmes, les personnels, les représentants de la communauté, les représentants des groupes socio-économiques, voire même des représentants d'entreprises. Tous ces groupes contribuent à la mission éducative. De plus, le conseil des commissaires, composé d'élus au suffrage universel et de représentants de parents, assume l'administration publique de l'éducation dans un environnement démocratique. À cet effet, la structure proposée dans le rapport affaiblirait la qualité démocratique de la participation des citoyens et des citoyennes.

Comme nous l'avons entendu lors des audiences de la Commission, les besoins en éducation sont nombreux. Ainsi, la décentralisation des négociations et l'assouplissement des encadrements administratifs permettraient une organisation du travail correspondant mieux aux besoins du milieu. Pour répondre aux besoins locaux, les organismes scolaires devraient disposer d'une véritable marge de manœuvre financière.

Le défi des années 2000 est de veiller à se doter d'un système d'éducation adapté à la réalité actuelle et accessible à chacun et chacune, et non de brasser encore les structures. Les nouvelles responsabilités qui pourront être confiées aux organismes municipaux ne doivent pas se faire au détriment du système d'éducation. Il ne faudrait pas perdre de vue que l'élève se situe au cœur de ce système.

Les relations avec les médias

Un exercice stimulant pour qui connaît les mécanismes de la communication

Dans un monde où la réalité est souvent faite de perceptions, il devient de plus en plus important, sinon essentiel, de savoir communiquer avec nos pairs, notamment pas le biais des médias. En développant leur habileté à communiquer, les dirigeants d'organisation éviteront ainsi bien des écueils et feront en sorte que leurs propos ne prêteront pas à interprétations pas plus qu'ils ne seront l'objet de spéculations diverses. Pour y parvenir, les porte-parole doivent apprendre à véhiculer leurs messages avec précision et crédibilité pour convaincre leurs publics, tant internes qu'externes et atteindre leurs objectifs.

APPRENDRE À COMMUNIQUER

La communication repose sur certains principes de base qu'il est possible d'apprendre à maîtriser assez facilement. À partir du moment où une personne identifie et corrige ses faiblesses, et sait de quelle manière miser sur ses forces, elle peut communiquer avec plus d'efficacité. La parole publique exige que l'orateur soit *généreux* envers son auditoire, qu'il manifeste un réel désir d'échanger avec ses interlocuteurs.

C'est là sans aucun doute le plus grand défi du porte-parole !

Concrètement, voici quelques règles qu'un communicateur aguerri suivra en tout temps.

- Ne jamais mentir ou dire le contraire de ce que l'on pense, cela se verra tout de suite.
- Se montrer engagé, faire référence à sa propre expérience, parler avec son cœur.
- Être soi-même convaincu si on veut convaincre.

Il ne faut pas négliger la gestuelle qui revêt également beaucoup d'importance, car elle traduit directement, et sans possibilité de tricher, tout ce qui habite intérieurement le porte-parole ou le conférencier. Ses craintes, son manque d'assurance et ses hésitations

généneront chez ses interlocuteurs un sentiment d'insécurité qui fera écran et nuira à la compréhension du message.

En pratique, on peut ainsi résumer les aspects auxquels il faut attacher une grande importance :

- Le regard : à la télévision, regarder l'interviewer et non la caméra; sur une tribune, pour rejoindre tout l'auditoire, balayer la salle du regard, constamment et lentement; et en général, regarder votre interlocuteur dans les yeux.
- La tenue vestimentaire : toujours porter des vêtements dans lesquels vous vous sentez bien, et qui reflètent parfaitement votre personnalité. Pas de bijoux trop voyants, de couleurs criardes ou de motifs hypnotiques susceptibles de capter l'attention au détriment de votre message.
- Les gestes : adopter une gestuelle dynamique, bouger les bras, vous tenir droit, la tête légèrement inclinée, ce qui démontre une ouverture vers les autres.
- Le sourire : il est votre meilleur atout pour communiquer avec les autres, même à la radio car l'auditeur l'entend !

LES ATTENTES DE L'AUDITOIRE

L'auteur américain Ed Wohlmut est très bien défini les attentes qu'un auditoire entretient en général à l'égard d'un porte-parole ou d'un conférencier. Ainsi, le message que celui-ci doit clairement lancer est le suivant :

- Je ne vous ferai pas perdre votre temps.
- Je sais qui vous êtes.
- Je suis bien préparé.
- Je connais mon sujet.
- Voici mon message le plus important.
- J'ai fini.

Ces exigences sont tout autant valables pour la prise de parole en groupe restreint que pour une

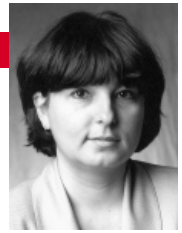
entrevue dans un média de masse. L'interlocuteur désire être guidé, il souhaite que le porte-parole lui donne la clé lui permettant de comprendre le message, de suivre le discours.

LA PRÉPARATION : LA CLÉ DU SUCCÈS

Généralement, les personnes qui ont à prendre la parole en public attachent relativement peu d'importance à la préparation, alors que celle-ci représente un des éléments clés d'une bonne performance. Bien sûr, le contenu du texte qu'on désire transmettre est primordial.

Examinons maintenant les étapes qu'il faut suivre pour s'assurer d'être bien préparé à affronter notre auditoire, qu'il s'agisse d'une prestation médiatique ou d'une allocution dans le cadre d'un événement.

- Bien définir les objectifs poursuivis. Ils ne doivent pas être nombreux, car on risquerait ainsi de n'en atteindre aucun.
- Savoir à qui on veut s'adresser. Le contenu de notre intervention doit être fonction de notre public cible. En outre, il n'est sans doute pas inutile de spécifier qu'on ne peut habituellement pas viser à rejoindre plusieurs clientèles simultanément. À titre d'exemple, on ne parle pas de la même façon à des présidents de commissions scolaires qu'à des parents.
- Préparer son texte ou, encore mieux, les grandes lignes du message. Au début, on sera sans doute plus à l'aise avec un texte écrit, mais plus on accumulera de l'expérience, plus on préférera noter quelques idées importantes sur le sujet à développer, ce qui favorisera l'improvisation et la spontanéité.
- Isoler les arguments les plus percutants, de manière à pouvoir les utiliser en priorité dans vos réponses ou, à l'intérieur d'un discours, pour bien en marquer l'importance.



- Lire le texte de votre allocution, devant son miroir et à haute voix, ou le contenu de son argumentaire (lignes principales de son message), et ce, dans le but de trouver les bons mots, les gestes adéquats, en plus de s'assurer que nous sommes parfaitement à l'aise avec l'ensemble du contenu.
 - Dans le cas d'une entrevue, confectionner un document où seront répertoriées toutes les questions susceptibles de vous être adressées et privilégier les réponses les plus percutantes.
- La préparation psychologique préalable est également fort importante. Ainsi, si vous accordez une entrevue téléphonique à partir de votre bureau :
- Retirez-vous seul dans votre bureau quelques minutes avant l'heure prévue pour l'entrevue. Vous pourrez ainsi bénéficier, dans le calme, d'une période suffisante pour vous préparer.
 - Définissez bien le public que vous désirez atteindre, de même que les objectifs que vous poursuivez.
 - Inscrivez sur une seule page, en gros caractères, les grandes lignes de votre message et relisez-la une dernière fois en prévision de l'entrevue.

Souvent, on conseillera au porte-parole d'utiliser l'humour pour conquérir son public. Il faut être cependant très prudent avec cette forme de communication qui peut s'avérer fort peu rentable. En effet, comme le disait Louis Scutenaire : « L'humour est une façon de se tirer d'embarras sans se tirer d'affaires ».

BIEN MAÎTRISER LE CADRE DE L'ENTREVUE

Un autre aspect de la préparation concerne spécifiquement les relations avec les médias. Le porte-parole doit s'informer du cadre dans lequel il aura à intervenir. Ainsi, il importe de connaître les éléments suivants :

- La durée de l'entrevue. Cela vous permettra de vous préparer en conséquence.
- Le type d'entrevue : ligne ouverte, bulletin de nouvelles, débat, panel, etc.
- Le moment de la diffusion : en direct ou en différé.
- Les modalités de réalisation : en studio, au téléphone, en duplex, etc.
- Le nom de l'interviewer : ne pas le confondre avec le recherchiste qui, à l'occasion, réalise une pré-entrevue pour déterminer les sujets qui seront abordés par le journaliste.
- Le cas échéant, le nom des autres invités, ainsi que la fonction qu'ils occupent. On peut également se renseigner sur leurs prises de position antérieures, de manière à contrer des arguments qui ne vous sont pas favorables.
- Les sujets abordés et non pas les questions. Un journaliste digne de ce nom ne vous communiquera jamais le contenu de ses questions !

UNE ENTREVUE RÉUSSIE

Ceux et celles qui ont une large expérience des médias et de la parole publique savent très bien à quel point il est utile de se préparer et connaissent également l'importance qu'il faut accorder à certains détails.

- Placez votre aide-mémoire sous vos yeux et vous y référer durant l'entrevue pour vérifier si, dans la mesure du possible, l'ensemble des arguments les plus pertinents ont été énoncés.
- Éviter les nuances et les ambiguïtés qui donneront l'impression que votre opinion n'est pas clairement définie. En outre, en vous perdant dans de longues explications, vous n'aborderez qu'un petit nombre des messages que vous souhaitez véhiculer.
- Établir la crédibilité de votre organisation pour asseoir le poids de votre opinion sur le

sujet concerné et miser sur la force de ceux et celles que vous représentez.

- Revenir constamment à votre message principal et faire ressortir les points forts de votre argumentation.
- Ne pas parler en même temps que l'interviewer, la confusion sera totale et votre message ne passera pas.
- Répondez brièvement aux questions et éviter d'ouvrir des portes en abordant des questions sur lesquelles l'interviewer ne vous a pas interrogé.
- Vous en tenir strictement aux faits et ne jamais répondre aux questions hypothétiques.
- Ne pas tutoyer ni appeler le journaliste par son prénom, même si vous le connaissez bien.
- Chaque fois que cela est possible, recourir à des exemples concrets et accessibles pour illustrer ou clarifier votre propos.

DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES COMME PORTE-PAROLE

Une réputation se bâtit de longue haleine. Elle peut cependant être détruite en quelques minutes, en raison d'une intervention malheureuse faite sous la pression des médias, par un porte-parole non avisé !

Dans la mesure où l'on recourt aux méthodes adéquates de formation, parler en public s'apprend facilement et les techniques pour y parvenir sont accessibles à tous ceux et celles qui souhaitent développer leurs compétences dans ce domaine. Il suffit de connaître les rouages des médias et les mécanismes sous-jacents à la communication, ce qui engendra des interventions claires. Dans le domaine des relations avec la presse, l'acquisition de connaissances pertinentes et une bonne formation pratique sont encore les meilleures garanties de succès.

La carte @provisionnement VISA Desjardins : pour vous occuper des affaires qui comptent !

Les employés et les dirigeants du réseau scolaire bénéficient d'un nouveau mode de paiement pour l'achat de biens et de services de faible valeur. La carte @provisionnement VISA Desjardins améliore la gestion et le contrôle des processus d'approvisionnement et de paiement des comptes fournisseurs.

La carte @provisionnement est un moyen de paiement qui permet aux institutions du réseau scolaire de simplifier le traitement des achats de faible valeur. Il s'agit ici des dépenses courantes pour des biens et des services tels que fournitures et équipements de bureau, papeterie, équipements et logiciels informatiques, services de messagerie, entretien des véhicules, etc.

Une étude internationale démontre que le traitement d'une réquisition dans un processus traditionnel d'approvisionnement, peu importe son montant, entraîne des coûts administratifs moyens de 83 \$. L'achat d'une boîte d'agrafes valant 3 \$ ou l'acquisition d'un ordinateur de 5 000 \$ engendrent les mêmes coûts de traitement. L'utilisation de la carte @provisionnement permet de ramener ces coûts administratifs à moins de 23 \$, soit une économie appréciable de 72 %.

En général, les organisations consacrent 80 % de leurs efforts de gestion de l'approvisionnement aux achats de faible valeur et uniquement 20 % aux achats stratégiques ayant un impact important sur leurs budgets. La carte @provisionnement renverse cette situation en simplifiant les processus traditionnels d'approvisionnement et de paiement des comptes fournisseurs. Elle permet aux organisations de s'occuper des affaires qui comptent vraiment et de se concentrer sur les activités générant une valeur ajoutée.

Le programme de la carte @provisionnement présente plusieurs caractéristiques avantageuses pour les institutions du réseau scolaire, notamment :

- Transactions consolidées sur un seul et unique relevé de compte. Ce relevé regroupe l'ensemble des achats d'approvisionnement effectués durant le mois chez une multitude de fournisseurs.
- Paiement unique réduisant de façon significative le nombre de chèques à émettre.
- Disponibilité d'informations additionnelles telles que le montant des taxes, la description des articles achetés ainsi que leur prix. Ces données, disponibles lorsque l'achat est effectué chez un marchand participant, peuvent être dirigées directement vers le grand livre comptable.
- Possibilité de définir des paramètres d'utilisation pour chacun des détenteurs afin d'assurer un meilleur contrôle sur les dépenses d'approvisionnement. Selon les besoins de chaque employé, une limite mensuelle et quotidienne peut être définie. Le blocage de certains types de commerce ou même d'un fournisseur spécifique est également possible.
- Assurance responsabilité qui couvre chaque carte jusqu'à concurrence de 15 000 \$ en cas d'utilisation de la carte à des fins non autorisées par l'un des détenteurs.
- Systèmes d'information de gestion disponibles en trois formats : papier, Internet ou logiciel. Ces systèmes permettent d'améliorer le contrôle des dépenses d'approvisionnement et de mettre à jour automatiquement le grand livre grâce à une interface comptable appropriée.

- Équipe de professionnels disponible afin de conseiller les organisations lors de l'implantation du programme. Cette assistance permet d'optimiser les bénéfices pour l'organisation et d'ajuster le programme selon les objectifs établis.
- Possibilité d'effectuer des achats par Internet chez les marchands participants possédant un catalogue électronique. Ce mode d'achat permet à l'organisation de réaliser une économie de temps appréciable et d'accéder à une source d'information fiable régulièrement mise à jour par le fournisseur.

Les organisations désirant obtenir plus de renseignements sur la façon d'améliorer leur efficacité en simplifiant leurs processus d'approvisionnement et de paiement des comptes fournisseurs peuvent communiquer avec VISA Desjardins aux numéros de téléphone (514) 397-4744 ou 1-877-397-4744.

La carte @provisionnement VISA Desjardins, pour vous occuper des affaires qui comptent !



Directeur des
relations du travail
à la FCSQ
rbegin@fcsq.qc.ca



La médiation Une stratégie de mobilisation

Les centrales syndicales, avec lesquelles nous négocions présentement le renouvellement des conventions collectives, ont adressé à la ministre du Travail à la mi-avril une demande pour la nomination de médiateurs à chacune des tables de négociation. Cette demande fait partie de la stratégie de mobilisation des syndicats puisque les dispositions de la Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic et le Code du travail prévoient que le droit à la grève ne peut s'exercer qu'après la réalisation de cette étape.

La Loi prévoit que cette demande peut être faite par l'une ou l'autre des parties négociantes. Elle prévoit également que les médiateurs disposent d'une période de 60 jours de calendrier pour tenter de régler le dossier ou, à tout le moins, de rapprocher les parties. Au terme de ces 60 jours, à moins que les parties ne s'entendent pour prolonger la médiation, les médiateurs doivent produire un rapport faisant état de leurs constatations à la ministre du Travail. Ce rapport devient public par la suite.

Le droit à la grève est acquis 20 jours après la date de remise du rapport des médiateurs à la ministre. Cependant, ce droit ne peut être exercé qu'après un avis préalable d'au moins sept jours ouvrables à la ministre et à l'autre partie. Le droit au lock-out pour l'employeur est acquis au moment même où le syndicat acquiert le droit à la grève.

Si l'on se fie à l'expérience des rondes de négociations antérieures, la médiation survient trop tôt dans le déroulement de la négociation ce qui empêche les médiateurs, à toutes fins pratiques, de jouer un rôle utile dans la progression du dossier.

Conscients de cette réalité, le ministère du Travail et les parties à la négociation ont adopté leur mode de fonctionnement en conséquence. Le ministère du Travail a nommé un médiateur pour chacune des tables de négociation. Celui-ci convoque les parties à une première rencontre.

Lors de cette première rencontre, les parties lui font part de leurs attentes : la médiation a été demandée par les syndicats pour leur permettre d'acquérir le droit à la grève; les négociations se déroulent normalement et les parties se rencontrent régulièrement; les parties informent le médiateur que sa présence n'est pas nécessaire mais qu'elles feront appel à ses services si elles le jugent à-propos; le médiateur se déclare disponible et annonce qu'il reverra les parties à la

fin des 60 jours prévus pour la durée de la médiation pour faire un bilan de la situation avec les parties, bilan qui lui permettra de rédiger son rapport de médiation par la suite.

On peut donc en déduire que les syndicats pourront exercer leur droit à la grève et les commissions scolaires leur droit au lock-out à la reprise des activités après la période des vacances estivales.

**Une porte ouverte
sur l'éducation**
www.fcsq.qc.ca

Desjardins

La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

À ne pas manquer :
Section spéciale regroupant tous les
textes remis par les personnes-ressources
au 40^e Congrès.

Vivre le monde de la francophonie Une grande fête à travers le réseau des commissions scolaires

Un événement sans précédent, une première en Amérique du Nord, a eu lieu à Saint-Hyacinthe, du 23 au 27 février dernier, alors que plus de 2 000 jeunes de 27 commissions scolaires du Québec et de 30 pays de la Francophonie se sont réunis pour participer à un rassemblement culturel et international gigantesque : la *Grande fête de la jeunesse, de la culture et du français*. Cet événement marquait l'aboutissement du projet *Vivre le monde de la francophonie*, un vaste programme d'échanges et de jumelage mis en œuvre à l'automne 1995 par la Polyvalente Hyacinthe-Delorme de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe. Réservé exclusivement au réseau des commissions scolaires, le projet *Vivre le monde de la francophonie* a réuni la participation d'une quarantaine d'écoles secondaires qui, notamment, ont joué la pièce *Léo à vélo* dans 200 écoles primaires.

UN RÊVE « UN PEU FOU »

Ceux et celles qui, au milieu des années 90, ont « rêvé » *Vivre le monde de la francophonie*, avaient en tête le désir de créer un projet éducatif d'envergure, dans le réseau des commissions scolaires du Québec, pour souligner le passage du deuxième au troisième millénaire.

Au cours des années 1996, 1997 et 1998, les écoles participantes ont été recrutées, puis jumelées à des écoles de la francophonie canadienne et mondiale. De part et d'autre de la planète, chacune a formé une troupe de théâtre et préparé un spectacle unique de grande qualité, sur les thèmes de l'espoir, du rêve et de l'environnement. Au Canada, les écoles ont mis en scène la pièce *Léo à vélo*, une œuvre inédite de Gilles Vigneault et Marcel Sabourin, créée expressément pour le projet et jouée plus de 500 fois, en 1998, au Québec seulement. Dans les pays de la francophonie, les troupes ont façonné un spectacle typique de leur pays.

Missions de jumelage dans les pays étrangers, stages de formation pour les élèves canadiens et leurs accompagnateurs, activités de financement pour défrayer les coûts liés aux voyages, communications régulières entre les écoles jumelées, création d'une chanson thème originale, conception d'un site Web, etc., rien n'a été négligé pour assurer le succès du projet.

FÉVRIER 1999 : LES ÉCOLES D'ICI ACCUEILLENENT... LE MONDE!

En février 1999, après une arrivée haute en couleurs à l'aéroport de Dorval, les 53 délégations étrangères ont été reçues par leurs délégations jumelles du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Chacune a séjourné dans la région de son école jumelle, présenté son spectacle aux écoles et à la population locale et participé à des activités de découvertes et d'échanges : randonnée en motoneige au rocher Percé pour la délégation roumaine; partie de hockey à Saint-Hyacinthe pour la délégation du Niger; découverte de la nature Abitibienne pour la délégation guadeloupéenne, etc.

RASSEMBLEMENT GIGANTESQUE À SAINT-HYACINTHE

Les 53 délégations - plus de 2 000 personnes - se sont rassemblées à Saint-Hyacinthe, du 23 au 27 février 1999, pour participer à un événement extraordinaire : *La grande fête de la jeunesse, de la culture et du français*. Pendant cinq jours, ces jeunes ont présenté 158 spectacles à un public composé principalement d'élèves provenant



Les délégations étrangères ont quitté le sol canadien au début du mois de mars. La plupart des délégations d'ici retourneront la politesse à leurs visiteurs au cours de l'année 1999-2000. Une première délégation québécoise s'est rendue chez sa délégation jumelle en avril : il s'agit de l'école secondaire de Mortagne, de Boucherville, jumelée avec une école de Porto Vecchio, en Corse.

**On estime à 60 000
le nombre de
personnes, jeunes et
adultes, qui ont assisté
aux divers spectacles.**

UN PROJET RASSEMBLEUR, EN PARTENARIAT AVEC LE MILIEU

Le projet *Vivre le monde de la francophonie* est le résultat d'un travail d'équipe remarquable, sur les plans local, régional, national et international. Dans toutes les écoles, commissions scolaires, municipalités, régions et pays participants, de nombreux intervenants ont rendu possible la réalisation du projet *Vivre le monde de la francophonie* : les élèves, les parents, les animateurs, les bénévoles, les enseignants, les directeurs d'écoles primaires et secondaires, les élus scolaires et municipaux, des ministères, dont ceux de l'Éducation et des Relations internationales, des commanditaires prestigieux, tels Desjardins et la Biosphère, de nombreux intervenants socioéconomiques, etc.

Il faut souligner particulièrement le travail soutenu de la grande équipe de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme et de toutes les écoles de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, de même que la participation de 800 familles d'accueil recrutées à travers son territoire.

Comme l'a souligné M. Serge Roy, directeur général de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, « *Vivre le monde de la francophonie* a réuni non seulement 2 000 jeunes participants de la francophonie canadienne et mondiale, mais aussi des milliers d'hommes et de femmes qui, de diverses façons, ont partagé leur enthousiasme et leur ont permis de vivre ce rêve unique. Voilà un bel exemple de partenariat à travers tout notre réseau! »

Site WEB du projet

Vivre le monde de la francophonie :
<http://www.cssh.qc.ca/projets/francophonie>

d'écoles situées dans la Montérégie. On estime à 60 000 le nombre de personnes, jeunes et adultes, qui ont assisté aux divers spectacles.

Le soir de la Cérémonie d'ouverture, au Palais des congrès de l'Hôtel Gouverneur, l'émotion était palpable. Comme le mentionne M^{me} Raymonde Rivard, présidente de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, « il fallait voir défiler, avec leur délégation jumelle, ces adolescents et adolescentes, provenant de tous les coins du monde, arborant fièrement le costume traditionnel de leur pays, applaudis par leurs pairs, par les ambassadeurs de leur pays et par les dignitaires présents dans la salle. Après trois années de préparatifs intenses, le rêve était enfin devenu réalité! Au cours des jours suivants, ils allaient tisser des liens d'amitié avec des jeunes de toute la planète, bien au-delà des frontières, et découvrir la richesse et la diversité des cultures de la francophonie; ils allaient également faire connaître celle de leur pays au grand public, par la présentation d'un spectacle original et par leur participation à la Foire internationale ».





Transport scolaire Confirmation du pouvoir discrétionnaire d'une commission scolaire

Le 16 février 1999, la Cour du Québec, dans la cause *Transport R.B. enr. c. Commission scolaire de Rocher-Percé*, rejetait une action en dommages intentée par un transporteur à l'encontre d'une commission scolaire qui n'avait pas renouvelé son contrat de transport. Bien que les conclusions de ce jugement ne soient pas une surprise en soi, le juge Marc Gagnon de la Cour du Québec brosse un tableau assez complet de l'étendue de la discrétion que possède une commission scolaire lorsqu'elle doit décider de renouveler ou de ne pas renouveler un contrat de transport.

LES FAITS

Le 28 mai 1997, le transporteur recevait de la commission scolaire un avis à l'effet que son contrat n'était pas renouvelé pour l'année scolaire 1997-1998. L'avis de non-renouvellement expliquait que la décision était attribuable à des coupures budgétaires importantes imposées par le ministère des Transports du Québec. Pour équilibrer son budget de transport, la commission scolaire devait mettre fin à trois contrats de transport. Afin d'identifier les transporteurs dont les contrats ne seraient pas renouvelés, la commission scolaire fit dresser une grille d'analyse que la Cour a comparée à un bulletin de conduite. Certains transporteurs s'étant retrouvés sur un pied d'égalité, la commission scolaire s'est sortie de l'impasse en éliminant ceux dont le contrat était le plus dispendieux. Le transporteur conteste la décision de la commission scolaire sous prétexte qu'elle est injuste et discriminatoire puisque certains transporteurs qui ont

vu leur contrat renouvelé auraient été avantagés à son détriment. D'où la poursuite en dommages-intérêts.

Ce jugement démontre bien qu'un tribunal ne peut substituer sa propre décision à celle d'une commission scolaire pour l'unique raison qu'il ne la partage pas.

QUESTION EN LITIGE

La méthode retenue par la commission scolaire pour parvenir à réduire son budget de transport était-elle injuste et discriminatoire à l'égard du transporteur dont le contrat n'a pas été renouvelé ?

LE JUGEMENT

Pour le juge Gagnon, la méthode retenue par la commission scolaire n'était peut-être pas la meilleure dans les circonstances, mais il n'hésite pas à conclure qu'elle n'était ni injuste, ni discriminatoire pour qui que ce soit. Il affirme que s'il est « raisonnable de penser que d'autres façons de faire auraient pu être

meilleures que celles retenues par la commission scolaire, il est possible d'imaginer que par d'autres méthodes de gestion, le transporteur aurait pu ne pas être une des victimes désignées : c'est dans l'ordre des choses et tout a fait possible ».

Le rôle de la Cour n'est pas de se substituer à la commission scolaire pour décider à sa place comment elle aurait dû s'y prendre pour équilibrer son budget de transport. Le rôle de la Cour se limite à s'assurer que la commission scolaire n'a utilisé aucune manœuvre pour tenter de tromper les transporteurs dont les contrats n'ont pas été renouvelés. Pour obtenir un jugement favorable, le transporteur devait prouver une fraude, un abus de pouvoir, du favoritisme, de la discrimination, de l'iniquité, de l'arbitraire, de la mauvaise foi, une tromperie ou de la malhonnêteté de la part de la commission scolaire.

CONCLUSION

Ce jugement démontre bien qu'un tribunal ne peut substituer sa propre décision à celle d'une commission scolaire pour l'unique raison qu'il ne la partage pas. En d'autres termes, le tribunal ne doit pas intervenir sur le résultat mais uniquement sur les moyens utilisés pour y parvenir.



Conseillère en ressources matérielles
à la FCSQ
en collaboration avec la
Direction du développement
des marchés
hfournier@fcsq.qc.ca



Regroupements d'achats Nouvelles économies à votre portée

La Fédération des commissions scolaires du Québec et le Directeur général des achats du gouvernement du Québec¹ ont conclu récemment une entente de partenariat concernant l'acquisition de biens et de services pour le réseau de l'éducation.

Cette entente a pour objectif de mettre au point des mécanismes de concertation, d'information et d'acquisition afin de permettre aux commissions scolaires de bénéficier des économies d'échelle découlant de la mise en commun du pouvoir d'achat des signataires. Elle vise également à créer le développement de nouveaux regroupements d'achats répondant aux besoins des institutions d'enseignement.

UNE ENTENTE AVANTAGEUSE

Dans le contexte actuel de réduction des dépenses publiques, le concept de regroupement d'achats s'avère une formule efficace et éprouvée. Il permet de réduire les coûts des acquisitions et les coûts administratifs relatifs au processus de gestion des transactions, puisque les appels d'offres ont déjà été réalisés par le Directeur général des achats, conformément à la réglementation gouvernementale.

En plus de rendre accessibles aux commissions scolaires les regroupements d'achats conçus pour les ministères et les organismes et d'en développer de nouveaux, le Directeur général des achats prépare et

fournit la documentation nécessaire à l'acquisition des biens et services. À cet effet, des guides d'achats faciles d'utilisation sont mis à la disposition de la clientèle. De plus, ce secteur participe à des rencontres d'information à l'intention des gestionnaires des commissions scolaires et produit un rapport annuel faisant état du volume de transactions effectuées à même les regroupements.

Des personnes-ressources mènent actuellement une tournée d'information auprès des commissions scolaires.

TOURNÉE D'INFORMATION

Afin de mieux comprendre cette entente de partenariat et de pouvoir évaluer les retombées économiques qu'elle est susceptible d'engendrer, des personnes-ressources de la Direction du développement des marchés mènent actuellement une tournée d'information auprès des directeurs généraux et directrices générales de commission scolaire. Elles présentent les nombreux produits et services inclus dans l'entente et répondent aux questions des participantes et des participants.

Les commissions scolaires peuvent également obtenir plus de renseignements en consultant le site Internet de la Direction générale des acquisitions à l'adresse suivante <http://www.guides.sgo.gouv.qc.ca>

UN MODÈLE DE PARTENARIAT PROMETTEUR

Le Directeur général des achats du gouvernement du Québec est heureux de s'associer à d'autres organismes pour contribuer à la réduction des dépenses publiques. L'entente actuelle illustre bien le rôle de premier plan qu'il est en mesure de jouer en matière de partenariat avec les établissements des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des municipalités.

PERSONNES-RESSOURCES

Si, dans l'immédiat, vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur les regroupements d'achats ou l'acquisition de biens, vous êtes invités à communiquer avec :

- M. Yves Boutin à la Direction du développement des marchés au (418) 646-3460;
- le Service à la clientèle d'Acquisitions-Québec, région de Québec, au (418) 643-5438 ou au 1-888-588-5438;
- M^{me} Hélène Fournier, conseillère en ressources matérielles à la FCSQ, au (418) 651-3220.

¹ Le directeur général des achats, ainsi que la Direction du développement des marchés, font partie de la Direction générale des acquisitions au sein des Services gouvernementaux du Conseil du trésor.

Pour les jeunes de 12-13 ans Internet est avant tout un instrument de divertissement et de loisir

Pour les jeunes adolescents, Internet est avant tout un instrument de divertissement, de loisir, même s'ils en reconnaissent l'intérêt comme outil d'apprentissage et de travail. Ils en font une évaluation très positive, le considèrent comme une commodité appréciable et deviennent rapidement familiers avec son utilisation. C'est à la maison que se développe la pratique régulière d'Internet, une pratique qui a tendance à se stabiliser, voire à se banaliser. Les jeunes se rappellent peu les sites visités, non plus que leur contenu, et limitent leur navigation à quelques sites réguliers. Les jeunes francophones visitent aussi bien les sites anglais que français, et même le tiers d'entre eux ne visite jamais de sites francophones.

Voilà quelques-uns des constats auxquels des chercheurs de l'Université de Sherbrooke et de l'Université de Montréal sont parvenus à l'occasion d'une étude réalisée grâce au soutien financier du ministère de la Culture et des Communications. L'enquête, menée auprès de 1 000 jeunes de première secondaire à Sherbrooke, visait à comprendre quelle image les jeunes ont d'Internet, quels usages ils en font et comment ils intègrent cette technologie à leurs habitudes de vie et à leurs pratiques culturelles.

L'étude, réalisée en 1997-1998, permet de mieux comprendre la perception et l'appropriation d'Internet par les jeunes du début du secondaire en contexte scolaire, à la maison et, dans une moindre mesure, à la bibliothèque municipale.

Nous y apprenons également que les garçons et les filles se différencient quant à leurs sites préférés, davantage orientés vers les jeux, le sport et la musique chez les garçons, alors que les filles s'intéressent davantage aux sites consacrés aux vedettes de cinéma, aux groupes musicaux et à la pratique du Chat. Ces variations dans l'usage d'Internet selon le sexe tendent toutefois à s'atténuer avec le temps.

Compte tenu de l'intérêt suscité à l'étranger, l'enquête se poursuivra en 1999-2000

Par ailleurs, la plupart des jeunes établissent une distinction très nette entre la technologie Internet et le « monde de l'informatique »; Internet n'exige selon eux que très peu de connaissances en informatique, voire aucune, et son apprentissage est jugé facile et très rapide.

Compte tenu de l'intérêt suscité à l'étranger, l'enquête se poursuivra en 1999-2000 en association avec des chercheurs du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (France), du Conseil pour l'éducation aux médias (Belgique) et du Centre d'initiation aux communications de masse de Lausanne (Suisse). Il est de plus forte question que des chercheurs

d'Italie et d'Espagne se joignent à ce groupe d'universitaires. Des élèves de tous les degrés du secondaire feront cette fois l'objet de l'étude qui, au Québec, se déroulera à Montréal et à Sherbrooke. Les résultats sont attendus à la fin de l'an 2000.

Le ministère de la Culture et des Communications apporte un soutien financier à ce nouveau projet qui permettra de cerner encore mieux le phénomène social et culturel qu'est Internet et de tenir compte de ce nouveau média en éducation.

Les personnes intéressées peuvent obtenir la synthèse de l'étude en téléphonant au (418) 643-2183 ou en consultant le site du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/nouveau/htm>.

